



**CONSULTATION TRANSPORT N°2019-02-AIX**  
**DEMANDE DE DEVIS POUR TRAJET ALLER RETOUR AUTOCAR**  
**MARSEILLE – AIX EN PROVENCE**

Pouvoir adjudicateur	Collège André Malraux 250, rue Albert Einstein 13013 Marseille 04 96 13 90 83
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur	Thierry LASNON – Principal
Gestionnaire de la consultation	Laurence VOLAND – Gestionnaire <a href="mailto:Laurence.Voland@ac-aix-marseille.fr">Laurence.Voland@ac-aix-marseille.fr</a>
Comptable assignataire des paiements	Florian SIDOBRE Lycée Diderot Marseille
OBJET DU MARCHÉ	Demande devis pour transport Aller-retour du collège à Aix-en-Provence
Remise des offres	Remise des offres au plus tard le <b>29 Mars 2019 à 16h00</b>

---

## 1- Le besoin

Le collège André Malraux fait appel à une société de transport en autocar pour le déplacement de 31 personnes Aller/retour à Aix-en-Provence le 16 mai 2019.

### **Départ : jeudi 16 mai 2019 13h30**

Lieu : Collège André Malraux 250 Rue Albert Einstein 13013 Marseille

Destination : Le Pavillon Noir 530 Avenue Wolfgang Amadeus Mozart 13627 AIX EN PROVENCE

### **Retour : jeudi 16 mai 2019 16h30**

Lieu : Le Pavillon Noir 530 Avenue Wolfgang Amadeus Mozart 13627 AIX EN PROVENCE

Destination : Collège André Malraux 250 Rue Albert Einstein 13013 Marseille

**Nombre de passagers : 29 élèves + 2 accompagnateurs soit 31 personnes.**

## 2-Conditions de dépôt des offres

Les candidats transmettent leur proposition obligatoirement par voie électronique sur le profil sur le profil acheteur suivant : <https://mapa.aji-france.com/> intitulé « Consultation TRANSPORT N°2019-02-AIX

La date limite de dépôt des dossiers est le : 29 Mars 2019 à 16h00.

Tout dossier reçu après cette limite ou par un autre moyen que le profil acheteur sera rejeté.

Liste des documents à fournir par le candidat :

- Les coordonnées de la société (nom, adresse, téléphone, SIRET, contact et adresse mail.
- Le devis chiffré avec montant TTC.

## 3-Acceptation du devis et commande et règlement

Le devis retenu sera signé et accompagné d' un bon de commande.

Le règlement de la facture est effectué par virement administratif après réalisation du service fait.